CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	26 846 357,56		26 846 357,56	25 587 620,90
Chiffre d'affaires net	**26 846 357,56**		**26 846 357,56**	**25 587 620,90**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			339 936,92	50 461,82
Autres produits			354 183,21	365 792,30
Total produits d'exploitation (I)			**27 540 477,69**	**26 003 875,02**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			86 548,92	66 092,24
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 059 956,87	14 881 374,91
Impôts, taxes et versements assimilés			304 675,10	305 414,75
Salaires et traitements			7 689 315,95	7 576 622,79
Charges sociales			2 612 862,31	2 438 669,69
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			90 179,16	74 203,21
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			62 797,59	4 643,59
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			145 000,00	80 000,00
Autres charges			338 909,87	34 170,63
Total charges d'exploitation (II)			**27 390 245,77**	**25 461 191,81**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			150 231,92	542 683,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				35 296,73
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			356,28	256,27
Autres intérêts et produits assimilés (3)			49 295,16	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**49 651,44**	**35 553,00**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			26 359,95	3 438,85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**26 359,95**	**3 438,85**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			23 291,49	32 114,15
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			173 523,41	574 797,36

Compte de résultat (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	32	48
Sur opérations en capital	409 444	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**409 476**	**48**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	74 080	74 674
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**74 080**	**74 674**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**335 397**	**-74 626**
Participation des salariés aux résultats (IX)	100 855	105 189
Impôts sur les bénéfices (X)	132 919	130 558
Total des produits (I+III+V+VII)	**27 999 606**	**26 039 476**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**27 724 460**	**25 775 052**
BENEFICE OU PERTE	**275 146**	**264 424**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	949 654	205 808
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	46 783	39 480	7 303	17 734
Fonds commercial (1)	230 121		230 121	230 121
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 400	48 966	1 434	2 409
Autres immobilisations corporelles	783 988	544 740	239 247	309 605
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	25 975		25 975	55 799
Autres immobilisations financières	91 039		91 039	121 836
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 228 306**	**633 186**	**595 120**	**737 505**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**36 089**		**36 089**	**48 689**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	6 330 383	140 692	6 189 691	4 404 139
Autres créances	2 214 274		2 214 274	2 061 275
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	853 796		853 796	1 132 961
Charges constatées d'avance (3)	175 671		175 671	115 349
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**9 610 213**	**140 692**	**9 469 521**	**7 762 412**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**10 838 519**	**773 878**	**10 064 641**	**8 499 917**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			25 975	55 799
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 197 469	603 424

Bilan passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	44 660	44 660
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	489 902	489 902
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 466	4 466
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 709	2 709
Report à nouveau	729 805	465 380
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**275 146**	**264 424**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 546 688**	**1 271 542**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	225 000	116 200
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**225 000**	**116 200**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	254 864	232 018
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 041	32 898
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 573 457	3 602 731
Dettes fiscales et sociales	3 303 759	2 913 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 098 594	303 255
Produits constatés d'avance	22 237	27 731
TOTAL DETTES	**8 292 953**	**7 112 175**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 064 641	8 499 917
(1) Dont à plus d'un an (a)	147 160	109 357
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 145 793	7 002 818
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 866	13 066
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

ETATS FINANCIERS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS T.T.M., 1 AVENUE ARISTIDE BRIAND - 91550 PARRAY VIEILLE POSTE
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 10 064 641 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 275 146 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 modifié, notamment par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation est appliqué de manière prospective ; les comptes de l'exercice 2024 ne sont pas retraités.

L'application de ce règlement est sans incidence sur les comptes de la société :
– la société ne comptabilise pas de transferts de charges ;
– le résultat exceptionnel de l'exercice correspond au produit de 409 444 € perçu au titre du dénouement du litige Achayay, événement majeur et inhabituel pour la société ;
– les charges de litiges, pénalités et amendes (74 080 € en 2025), maintenues en résultat exceptionnel, n'ont pas été reclassées en résultat d'exploitation compte tenu de leur caractère non significatif au regard du chiffre d'affaires (0,3 %). Ce classement est sans incidence sur le résultat net et sur le bilan.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	230 121			230 121
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 523	3 260		46 783
Immobilisations incorporelles	**273 644**	**3 260**		**276 904**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 400			50 400
- Installations générales, agencements aménagements divers	489 923	4 240		494 162
- Matériel de transport	90 957			90 957
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	197 952	916		198 868
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**829 232**	**5 155**		**834 388**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	177 636	123 151	183 772	117 015
Immobilisations financières	**177 636**	**123 151**	**183 772**	**117 015**
Total	1 280 512	131 566	183 772	1 228 306

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			3 260		
Immobilisations corporelles			5 155		
Immobilisations financières			123 151		
Augmentations de l'exercice			131 566		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières			183 772		
Diminutions de l'exercice			183 772		

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Les autres immobilisations incorporelles sont contituées d'une clientèle acquise en 2009, constitutive du fonds de commerce.

	31/12/2025
Éléments achetés	230 121
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	230 121

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			25 789	13 691		39 480
Immobilisations incorporelles			**25 789**	**13 691**		**39 480**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		47 991	975		48 966
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		234 209	55 873		290 081
- Matériel de transport	4 à 5 ans		46 135	14 516		60 651
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		188 884	5 124		194 008
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**517 218**	**76 488**		**593 706**
Total			543 007	90 179		633 186

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 837 343 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	25 975	25 975	
Autres	91 039		91 039
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 330 383	6 161 873	168 510
Autres	2 214 274	1 185 315	1 028 959
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	175 671	175 671	
Total	**8 837 343**	**7 548 834**	**1 288 509**

Produits à recevoir

	Montant
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	121 250
DÉBITEUR/CRÉDITEUR SCI SEGUIN	350 063
Total	**471 313**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 44 660,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 89,32 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Litiges	116 200	145 000	36 200		225 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Autres provisions					
Total	**116 200**	**145 000**	**36 200**		**225 000**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		145 000	36 200		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 292 953 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 866	4 866		
- à plus de 1 an à l'origine	249 998	142 879	107 119	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 976		6 976	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 573 457	3 573 457		
Dettes fiscales et sociales	3 303 759	3 303 759		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 131 659	1 098 594	33 065	
Produits constatés d'avance	22 237	22 237		
Total	**8 292 953**	**8 145 793**	**147 160**	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	175 000
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	143 955
(**) Dont envers les associés	33 065

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 33 065 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENU	95 445
INTERETS COURUS	4 862
PROVISION CONGES PAYES	746 914
DETTES PROV. PARTICIP AU RÉSULTAT	100 855
PROVISION CHARGES / CONGES PAYES	291 296
ORGANISMES - AUTRES CHARGES À PAYER	52 074
ETAT - CHARGES A PAYER	47 316
CLIENTS - AVOIR A ETABLIR	49 376
CHARGES À PAYER	64 953
Total	**1 453 091**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES PAYEES D AVANCE	175 671		
Total	175 671		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	22 237		
Total	22 237		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	25 209 497		25 209 497
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	1 636 861		1 636 861
TOTAL	26 846 358		26 846 358

JEAN-JACQUES SIDOUN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

T.T.M
Société par Actions Simplifiée
1 Avenue Aristide Briand
91550 PARAY VIEILLE POSTE

Paris, 16 juin 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Assemblée générale du 30 juin 2026

Membre de la compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
Tel : 01.55.74.04.74 33 Bd Exelmans 75016 PARIS jj.sidoun@free.fr

T.T.M

1 Avenue Aristide Briand
91550 PARAY VIEILLE POSTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société T.T.M relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « changements de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant la non application du règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il est indiqué que la non-application du règlement n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D-441 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place

le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juin 2026



Jean-Jacques SIDOUN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de PARIS